

2 LEFTHAND
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 €
1 A RUE DE VILLA LAURIUS LOIRE 17540 VERINES
RCS LAROCHELLE 849 617 337

(ci-après la "**Société**")

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 01/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le 1er septembre,

Monsieur Yves DAUMARIE, propriétaire de la totalité des parts sociales composant le capital social de la société 2 LEFTHAND et associé unique de ladite Société (ci-après "**L'Associé Unique**").

A STATUÉ SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Décision n°1 - Transfert du siège social et modification corrélative des statuts

L'Associé Unique décide, à compter du 01/09/2025, d'effectuer la modification statutaire suivante :

Transfert du siège social de la Société
de 1 A RUE DE VILLA LAURIUS LOIRE 17 540 VERINES
à ROUTE DE LA FERTEAIS, LES LANDES PERUETTES 44 770 LA PLAINE-SUR-MER.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

"Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé au Route de la Fertais, les Landes Peruettes, 44 770 LA PLAINE-SUR-MER.

Il est situé dans le ressort du tribunal de commerce de : SAINT-NAZAIRE, lieu de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés."

Décision n°2 - Pouvoirs

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Gérant, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

CLÔTURE

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Le 01/09/2025

Signature de l'Associé Unique :

Monsieur Yves DAUMARIE